

LES FAITS DIVERS  
EN FLASH

## ANTONY

Un bébé  
abandonné dans  
la voiture le temps  
d'un dîner

**A**LORS qu'ils étaient au restaurant, les parents d'une enfant de 1 an ont tout simplement laissé leur bébé dans la voiture, seule et sans surveillance. Intriguée par la présence de cette enfant abandonnée dans ce véhicule depuis deux heures, une résidente du quartier où la voiture était stationnée, mardi soir du côté de la place du Carrousel, a appelé les pompiers vers 21 heures. Ceux-ci ont dû briser la fenêtre de la voiture pour ouvrir la porte et faire sortir l'enfant. Ils ont cherché les parents dans le quartier et ont appelé la police en attendant leur retour. Le couple était en train de dîner dans le restaurant voisin. Selon les dires des parents, le bébé n'était dans la voiture que depuis cinq minutes. Ils venaient tout juste de l'y ramener parce qu'elle pleurait trop pendant le repas. Le bébé a été examiné à l'hôpital Béchère pour vérifier s'il était maltraité. Ce ne serait pas le cas, mais les parents devront s'expliquer devant la justice.

## RUEIL-MALMAISON

Un ouvrier tombe  
dans une bouche  
d'aération

**U**N OUVRIER est tombé dans une bouche d'aération, faisant une chute d'une douzaine de mètres, mardi à Rueil-Malmaison, sur le chantier de la Fouilleuse. Cet homme travaillait sur la terrasse du futur cinéma, mitoyen du centre commercial, quand il est tombé dans le vide, dans cette bouche d'aération de 2,50 mètres de large et de 12 mètres de profondeur. Lorsque les sapeurs-pompiers de Paris l'ont secouru, l'homme était inconscient. Réanimé, il ne sentait plus ses jambes et a été hospitalisé.

## GENNEVILLIERS

L'école maternelle  
dégradée par  
des adolescents

**D**EUX adolescents âgés de 13 à 15 ans ont été arrêtés mardi soir à Gennevilliers juste après avoir vandalisé une école maternelle de l'avenue Lénine. Les gamins étaient plus nombreux pour commettre leur forfait, mais plusieurs d'entre eux sont parvenus à prendre la fuite. Ils ont arraché des dalles fixées sur le toit, détruit un portillon, des bacs à fleurs. Conduits au commissariat et interrogés, ils ont ensuite été remis à leurs parents et devraient être convoqués devant le juge des enfants.

## Neuilly-sur-Seine

Le cadre surmené fait  
condamner son entreprise

**G**UY B. ÉTAIT un cadre supérieur dynamique. Très dynamique mais stressé et finalement licencié en juin 2004 par la société PriceWaterHouse (PWC) Audit, basée à Neuilly. La cour d'appel de Versailles vient de lui donner raison contre sa société, un géant de 15 000 employés, s'occupant de certifier les comptes de grosses entreprises ou d'institutions. Non seulement la justice reconnaît que Guy B. a été victime d'un licenciement abusif, mais en plus elle condamne PWC pour avoir « indûment privé un ancien cadre supérieur de son jour de repos hebdomadaire, le dimanche, pendant près d'un mois ».

A l'époque, Guy B. développe des marchés de formation pour le

compte de PWC. En clair, si ces produits sont acceptés par les clients, des comptables se rendront chez eux. Guy B. fonctionne avec des feuilles de temps, récapitulant ses heures de travail. Chaque document est ensuite validé par ses supérieurs. Plus il y a d'heures, plus le client paye. En avril 2004, le cadre consciencieux en totalise 300 et pas un jour de repos. « Il a bossé trente jours sur trente, résume M<sup>e</sup> Renaud Riolland, son avocat. C'était du 100 %. En plus, comme de nombreux cadres, il lui est arrivé d'interrompre ses vacances, comme en août 2003, pour retourner travailler. »

Estimant sa rémunération trop juste, il commence à en parler à sa

hiérarchie. Celle-ci sort alors une histoire de notes de frais injustifiées. « Au lieu de se conformer à la procédure administrative lourde, il s'est contenté d'autorisations tacites », précise M<sup>e</sup> Riolland. Ce sont ces 15 000 € de frais qui servent de levier pour le licenciement, mais PWC n'a jamais exigé le remboursement de la somme.

Une décision de justice  
« exceptionnelle »

Au cours de la procédure, la cour et l'avocat de Guy B. demandent à PWC de leur communiquer les fameuses fiches de temps. En vain. La réponse judiciaire tombe : « PWC n'estime pas nécessaire de renseigner la cour et ne démontre pas avoir

invité son salarié à respecter les dispositions d'ordre public du repos hebdomadaire. »

Les condamnations financières en dommages et intérêts versées à Guy B. ne risquent pas de mettre PWC sur la paille : 5 000 € pour violation du repos dominical et 70 000 € pour le licenciement abusif. En revanche, ce type de décision est rarissime. « Exceptionnel même pour les cadres supérieurs, assène M<sup>e</sup> Riolland. Le fond de l'affaire, c'est le stress des cadres. »

Contactée, la société PWC, qui se réserve le droit de faire appel, s'est contentée de préciser : « Nous n'avons rien à dire. On ne commente pas une décision de justice. »

OLIVIER BUREAU

## « Ils ont voulu me briser »

**S**PÉCIALISTE en audit et comptabilité, ancien maître de conférences à l'université Paris-XIII, Guy B., 42 ans, vient de gagner contre PWC. Aujourd'hui, presque quatre ans après son calvaire, l'homme a encore de la rancœur et de l'amertume dans la voix. Après avoir retrouvé un emploi, il décrypte le système qui a failli le broyer.

« On a cassé ma carrière, fulmine-t-il. Tout ceci est très pernicieux. On ne vous dit pas : Tu vas bosser sept jours sur sept ! C'est beaucoup

plus fin. On vous fixe juste un objectif inatteignable. S'il l'est, on ferme les yeux sur le reste. On est prêt à tout pour y arriver. »

Tout, en l'occurrence ce sont des journées démentées, du non-stop. « J'avais 10 millions d'euros de chiffres d'affaires à réaliser en un mois, se souvient Guy B. Dix fois plus que d'autres. Ils font miroiter des évolutions de carrière, on vous fait rêver et au final j'ai été payé une misère au regard de ce que je leur ai fait gagner. »

Un moment de silence : « 300 heures en un

mois, on ne peut pas tenir physiquement. A la fin j'étais lessivé, malade. Le retour sur terre a été brutal. »

Selon lui, sa direction dépose la cerise sur le gâteau en juin quand on le licencie pour une question de notes de frais. « Ils ont voulu me briser, gronde-t-il. J'ai été viré en quinze minutes, le 24 juin 2004 à 16 heures. On m'a pris ma carte de crédit de la boîte et mon ordinateur. Tout était dit. »

O.B.

## Clichy

Braquage de la bijouterie :  
seuls les policiers auraient tiré

**L**ES BRAQUEURS de la bijouterie de Clichy n'auraient pas tiré le moindre coup de feu. C'est en tout cas ce qui ressort des premiers éléments de l'enquête menée par le service départemental de police judiciaire des Hauts-de-Seine (SDPJ 92) au lendemain de l'attaque de la joaillerie, commise mardi après-midi en plein centre-ville de Clichy par une équipe de quatre malfaiteurs.

Un braquage suivi d'une course-poursuite qui s'est achevée par des coups de feu... et la disparition des suspects, toujours dans la nature hier soir.

La voiture examinée  
à la loupe

L'examen minutieux des lieux et de la BMW abandonnée par les braqueurs révèle que six balles provenant des armes de la police ont été tirées. « Nous n'avons trouvé aucune douille pouvant appartenir aux malfaiteurs », observe un proche de l'enquête. En revanche, les policiers ont bien retrouvé les bijoux volés dans le coffre de la BMW.

Hier, tous les indices et traces d'empreintes relevés dans la voiture étaient examinés à la loupe par la police technique et scientifique. Une étape cruciale qui permettra peut-être de remonter aux suspects. Ils étaient bien quatre pour agir. Le pre-



**CLICHY, MARDI.** C'est lorsque les malfaiteurs leur ont foncé dessus avec leur voiture que les policiers auraient tiré. (LP/AURELIE AUDUREAU.)

mier s'est fait ouvrir la porte de la bijouterie pour faire entrer deux de ses complices armés de fusils à pompe. Le quatrième attendait au volant.

Une fois les bijoux raflés, les malfaiteurs sont remontés dans leur BMW, immédiatement rattrapés par deux véhicules de police secours, après le coup de fil d'un témoin du vol à main armée. C'est quand la BMW a

foncé sur les voitures de police que les fonctionnaires ont dégainé.

« Légitime défense », souligne une source proche du dossier. Un policier a tiré une fois, un autre à deux reprises. Puis lors d'un ultime choc avec une troisième voiture de police, trois autres balles ont été tirées. L'enquête se poursuit activement.

V.M.

## Asnières

Polémique après  
les échauffourées

**L**ES SERVICES de police et la préfecture se sont émus, hier, des propos de William Lanz, l'adjoint au maire en charge de la sécurité, tenus après les échauffourées lundi soir dans les quartiers nord d'Asnières, où l'arrestation d'un acheteur et d'un vendeur de cannabis par la police, rue Claude-Bernard, s'est terminée en bagarre générale (notre édition hier).

« S'il y avait une vraie police de proximité, nous n'en arriverions peut-être pas là », avait déclaré l'élus d'Asnières dans nos colonnes, soulignant que les policiers n'avaient pas une formation suffisante pour intervenir dans ces quartiers difficiles.

Une réunion pour désamorcer  
les tensions

« Je m'étonne de la légèreté du nouvel élu d'Asnières qui a pris fait et cause pour les délinquants alors que la police a fait son travail », a souligné hier, en réponse, le préfet des Hauts-de-Seine, Pierre de Bousquet de Florian.

William Lanz, qui n'avait pas connaissance de tous les éléments de l'affaire au moment où il s'est exprimé, tient absolument à désamorcer la polémique : « J'ai reçu un coup de fil du responsable de l'association Page, implantée là-bas, qui m'a informé qu'il y avait eu des incidents avec la police dans le quartier. Je ne savais même pas qu'il s'agissait de dealers. Je tiens évidemment à condamner les auteurs du délit, pour lesquels il doit y avoir une sanction », précisait-il hier. Une réunion devrait être organisée d'ici l'été entre policiers, services municipaux et jeunes pour désamorcer les tensions.

Les jeunes interpellés lors des échauffourées et placés en garde à vue devaient comparaître au tribunal de Nanterre hier en comparution immédiate. Leur procès a finalement été reporté.

M.P.